# **REGLEMENT DU JEU « Concours VivaTech »**

## **Présentation de la société organisatrice**

La société P.Factory société́ par actions simplifiée au capital de 2.620.280 euros, dont le siège social est sis à l’EMD – CS70329 – Rue Joseph Biaggi – 13303 MARSEILLE Cedex 3, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 802 866 376, (ci-après « la société Organisatrice) organise du lundi 15 avril à 10h au vendredi 26 avril 2019 à minuit ( date et heure françaises de connexion faisant foi), un jeu concours sans obligation d’achat. »  (Ci-après désigné « le jeu »).

## **Durée du jeu et accessibilité**

* 1. **Durée du jeu**

Le Jeu est accessible du lundi 15 avril à 10h au vendredi 26 avril 2019 inclus. Toute candidature en dehors de ces délais ne pourra être prise en considération par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne soit engagée. Tout Participant refusant la ou les modifications mises en place devra cesser de participer au Jeu.

* 1. **Modalités de participation**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et bénéficiant d’une adresse électronique personnelle (email). La participation au Jeu d'une personne physique mineure est n’est pas autorisé par ce présent règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit d’exercer toutes vérifications concernant l’identité des participants. Sont exclus du jeu, tous les membres du personnel de la Société Organisatrice, et les prestataires ayant participé à l’élaboration du jeu. Seules les participations respectant les présentes conditions seront prises en considération. Toutes données incomplètes, falsifiées, ou erronées ne permettant pas d’identifier le participant engendrera automatiquement la nullité de sa participation au Jeu.

## **Principe de fonctionnement et modalités du jeu « Concours VivaTech »**

La participation au jeu se fait exclusivement par Internet. Pour participer, les internautes devront suivre les étapes suivantes :

* Se connecter sur ce lien <http://contenu.pfactory.co/concours-pass-vivatech>
* Remplir les coordonnées demandées dans le formulaire (à savoir : nom, prénom, email, société, code postal) et valider sa candidature.

Une seule participation par personne est autorisée (même nom, même prénom).

## **Acceptation et modification du règlement**

La Société organisatrice se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu devait subir par exemple un virus informatique, un bogue, une intervention, ou une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d’une fraude y compris l’utilisation d’un robot permettant de multiplier le nombre de participations au jeu, d’une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la Société Organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l’équité, la bonne tenue du jeu, la Société Organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d’annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d’y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait. Le non-respect des conditions de participation énumérées au présent Règlement ou tout agissement apparaissant non conforme au droit français et/ou aux règles de bonne conduite sur Internet, pourront être sanctionnés par la nullité de la participation au Jeu, assortie de l’interdiction de toute nouvelle participation au Jeu.

## **Les dotations**

* 1. **Descriptif des dotations mises en jeu**

2 pass startup pour le salon Viva Technology d’une valeur unitaire de 320€.

* 1. **Modification des dotations**

La dotation ne pourra faire l’objet d’aucune contestation de la part des Gagnants et ne pourra aucunement être cédée, remboursée en espèces, échangée, ni donner lieu à une contrevaleur partielle ou totale. La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, à tout moment et sans préavis la dotation, et notamment de remplacer le produit mis en avant par une équivalence en raison de l’impossibilité de le livrer.

* 1. **Désignation des gagnants et remise des dotations**

A l’issue du jeu concours, deux gagnants seront désignés par tirage au sort et remporteront chacun un pass startup pour le salon Viva Technology d’une valeur unitaire de 320€. Les gagnants seront contactés par mail par la Société Organisatrice.

Pour valider leur gain, les gagnants devront répondre à ce mail dans un délai d’une semaine.

## **Limite de responsabilité**

Toute participation au Jeu nécessite l’acceptation du présent règlement dans son intégralité. En cas de contestations, la Société Organisatrice se référera à ce règlement pour délibérer définitivement. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de :

- Tout dysfonctionnement logiciel ou technique quel que soit sa nature et empêchant aux participants de valider leur participation ou le bon déroulement du Jeu, tels que des virus, bogues informatiques, dysfonctionnement d’Internet.  
- Défaillance matérielle ou des lignes Internet  
- Dommages causés par le matériel ou système informatique de communication du Participant. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tous dommages éventuels directs ou indirects causés par le Participant. Il appartient à ce dernier de protéger ses propres données et logiciels installés sur son équipement informatique. La connexion à la Page du Jeu se fait sous l’entière responsabilité du Participant. Il convient que le Participant se doit de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger son matériel.   
- Perte de données électroniques   
- La Société ne saurait être tenue comme responsable en cas de mauvais acheminement du lot distribué dans le cadre du Jeu, de la perte de ce dernier, de la non-réception, des retards ou de sa dégradation.

La Société Organisatrice est en droit d’annuler tout ou une partie du Jeu en cas de fraudes sous quelque forme que ce soit. En cas de potentielle fraude, elle se réserve le droit de ne pas attribuer la dotation au participant fraudeur et d’engager des poursuites contre ce dernier. Seront désignées comme fraude les participations multi comptes ainsi que l’emprunt d’un nom à une personne tierce.

## **Données nominatives**

Les coordonnées des participants sont destinées à P.Factory, afin de permettre la participation au présent Jeu et tenir informés les participants des actualités de la société. Conformément à la loi de l’informatique et des libertés n°78-17 du 06 janvier 1978, le Participant dispose d’un droit d’accès, de rectification, de suppression et d’opposition au traitement des données le concernant. Afin d’exercer son droit, le Participant peut transmettre son nom, prénom, adresse en justifiant son identité, soit par courrier à P.FACTORY à l’EMD – CS70329 – Rue Joseph Biaggi – 13303 MARSEILLE Cedex 3 soit par voie électronique à l’adresse contact@pfactory.co. Toute suppression des données concernant le Participant durant le déroulement du Jeu engendrera l’annulation de sa participation.

## **Frais et remboursements**

* 1. **Procédé de remboursement**

La connexion au Jeu et la Participation sont entièrement libres et gratuites. Le coût des connexions Internet dans le cadre du Jeu sera remboursé a tout Participant ayant fait la demande selon les modalités définies ci-dessous et sur présentation des factures détaillées du fournisseur d’accès Internet. Ces frais concernant ceux de la connexion à la page du Jeu, pour prendre connaissance du règlement en ligne. Le Participant pourra être remboursé par virement sur simple demande écrite et associée à son RIB à l’adresse suivante, dans le mois où les frais ont été occasionnés, le cachet de la poste faisant foi :

**Société P.Factory**

**A l’EMD – CS70329 – Rue Joseph Biaggi**

**13303 MARSEILLE Cedex 3**

Toute demande sera prise en compte dans le cas où le participant aura respecté l’ensemble des consignes pour participer au jeu. En cas de demande incomplète, erronée, envoyée à la mauvaise adresse électronique, celle-ci ne pourra pas être prise en compte. Le remboursement des frais de connexion ne concerne que ce jeu et sera réalisé dans un délai d’un mois à compter de la réception de la demande. Ces frais seront calculés sur la base d’un temps de connexion suffisant, selon le jeu, estimé à 5 minutes de communication locale.

* 1. **Remboursement des frais postaux**

Les frais d’affranchissement concernant la demande de remboursement des frais de participation ou d’accès au règlement, un remboursement pourra être effectif sur simple demande écrite par timbres postaux tarif en vigueur (base 20 g).

## **Consultation du règlement**

Le présent règlement peut être consulté, téléchargé en ligne et imprimé gratuitement. Une copie du présent règlement sera adressée par courrier postal à toute personne, sur simple demande écrite de sa part mentionnant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale), à contact@pfactory.co, jusqu’au 26 avril 2019 à 23h59 (cachet de la poste faisant foi).